**DIX-NEUVIÈME CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE** OEA/Ser.K/XII.19.1

**DES MINISTRES DU TRAVAIL (CIMT)** CIDI/TRABAJO/doc.19/15 rev.1

3 et 4 décembre 2015 3 décembre 2015

Cancún, Mexique Original : espagnol

DÉCLARATION DU CONSEIL SYNDICAL DE CONSULTATION TECHNIQUE (COSATE)

 (Adoptée lors de la réunion du COSATE tenue le jeudi 3 décembre 2015)

Le mouvement syndical des Amériques, représenté par son organisation continentale la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSA) et le Conseil syndical de consultation technique (COSATE), réuni à Cancún (Mexique) le 3 décembre 2015, adopte la présente Déclaration à l’occasion de la Dix-neuvième Conférence interaméricaine des ministres du travail.

Nous saluons la tenue de cette Conférence qui se déroule sous le thème “CONSTRUIRE DU TRAVAIL DÉCENT ASSORTI D’INCLUSION SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES AMÉRIQUES”, en réaffirmant notre lutte infaillible pour le plein exercice de la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, à l’organisation, à la mobilisation et à la grève, ainsi que notre engagement envers les principes de solidarité et de coopération, le tripartisme en tant que méthode de consolidation de la démocratie, la justice sociale, les droits de la personne, les droits du travail et le développement durable.

Dans le cadre de cette importante réunion, la CSA et le COSATE réaffirment leur intérêt et leur disposition à collaborer dans le processus de définition d’un programme politique, de priorités et d’actions pour l’OEA en vue des prochaines Conférences interaméricaines des ministres du travail. Le caractère d’organe consultatif permanent permet de contribuer d’une manière propice à une élaboration équilibrée de la Déclaration et du Plan d’action

Au vu de ce qui précède, nous fixons les priorités suivantes :

* **Démocratie, droits de la personne et justice sociale**

La CSA et le COSATE réaffirment que le respect de la démocratie et des droits de la personne sont des piliers indispensables pour un modèle de développement basé sur la justice sociale.

La démocratie politique, conquise par la lutte contre des dictatures militaires et des régimes autoritaires dans la région, nécessite encore une consolidation des institutions démocratiques. Pour ce faire, il convient d’élargir cette institutionnalité démocratique grâce à des mécanismes de participation citoyenne plus vastes et diversifiés, afin que les forces vives de la société elles-mêmes empêchent l’émergence de nouveaux autoritarismes, en particuliers ceux qui obéissent à des pouvoirs factices concentrés en des monopoles économiques et instrumentalisés pour leur influence médiatique, qui agit en tant que véritable pouvoir dans plusieurs pays, en plus des pouvoirs institutionnels, imposant ainsi un programme conservateur et dépassé, contraire aux progrès démocratiques réalisés par la société, tels que la lutte contre les différentes formes de discrimination et l’inclusion de l’ensemble des citoyens sans distinctions de genre, d’orientation et d’identité sexuelle, de race, d’origine sociale et ethnique, d’âge ou tout autre vestige d’autoritarisme basé sur l’exclusion et la discrimination.

Le mouvement syndical continental est un acteur social et politique de la démocratie, tel qu’il l’a montré à différents moments de l’histoire quand il s’est positionné au front de la défense de la démocratie et des droits de la personne. Les organisations sociales constituent elles aussi un soutien permettant de garantir une véritable participation citoyenne dans les décisions qui affectent la société.

Les droits syndicaux relèvent des droits de la personne et entretiennent une relation d’interdépendance avec les autres droits humains, notamment les droits civils et politiques (dans ce sens, nous attirons l’attention sur la résolution de l’OIT concernant les droits syndicaux et leurs relations avec les libertés civiles). Ainsi, assurer le plein exercice des droits syndicaux constitue une condition indispensable pour promouvoir, dans les pays de la région, un modèle de développement axé sur la démocratie et les droits de la personne.

Les Amériques demeurent l’une des régions les plus dangereuses pour l’exercice d’une activité syndicale. Dans plusieurs pays de la région, on constate des assassinats ou des menaces à la vie et à l’intégrité physique des membres de syndicats, des discriminations antisyndicales telles que des transferts et licenciements antisyndicaux, des procédures pénales à l’encontre de membres de syndicats, ainsi que des réformes législatives empêchant l’exercice de leurs droits. Les États doivent s’acquitter de leur obligation à garantir la sécurité des travailleurs et travailleuses qui doivent pouvoir mener à bien leurs activités syndicales.

En tant que travailleurs et travailleuses, nous soutenons le dialogue social, avec des résultats concrets, des politiques de stimulation et d’encouragement du dialogue social, ce avec l’engagement de l’ensemble des États. Les États doivent mettre en place les conditions législatives et administratives qui s’imposent, en adoptant des politiques publiques axées sur la création d’emplois décents.

* **Modèle de développement durable**

La CSA et le COSATE réaffirment qu’un modèle de développement durable doit viser à consolider des mécanismes permettant de garantir que ce soit la population et non les corporations et sociétés transnationales qui fixent le cap social et politique du continent.

Les mesures imposées dans la région par des politiques néolibérales de limitation de l’État, de flexibilité et de dérèglementation des relations de travail ainsi que de limitation de l’action syndicale ont produit des résultats désastreux qui ont provoqué une augmentation extrême de la précarisation de l’emploi, de la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses face aux abus des employeurs, des inégalités et de l’exclusion sociale.

La crise économique, politique et sociale marquée qui a ébranlé le monde entier depuis 2008 a placé les populations et nations des régions périphériques et dépendantes face à un défi majeur : que le prix à payer pour sortir de cette nouvelle crise ne repose pas sur les épaules des travailleurs et de la population, comme c’est le cas dans certaines régions et certains pays où existe une forte pression des gouvernements, entreprises et organismes internationaux. Les politiques appliquées en faveur des corporations et le sauvetage des banques ont intensifié le chômage, les inégalités et l’exclusion sociale.

Face à cette situation, en reconnaissant le rôle politique fondamental qui incombe au syndicalisme dans la lutte pour surmonter les causes à l’origine des déséquilibres structurels, le mouvement syndical de la région est en train de mettre en place la **Plateforme de développement des Amériques (PLADA)** comme instrument politique pour la construction de véritables démocraties, où règnent la justice sociale, le respect absolu de la liberté syndicale ainsi qu’un développement social inclusif qui soit durable sur le plan environnemental comme économique.

La PLADA est le principal instrument de dialogue et d’incidence politique pour le mouvement syndicaliste dans les Amériques. Nous voulons faire du débat sur le développement durable une question centrale dans la définition de voies permettant de dépasser les logiques d’exclusion sociale, de détérioration de l’environnement, de concentration de la richesse et d’absence de démocratie, qui sont des vestiges de la phase néolibérale du capitalisme.

La PLADA est notre invitation à penser la région au travers d’un dialogue avec les gouvernements, les partis politiques, les mouvements sociaux, les secteurs productifs et les institutions intergouvernementales internationales, telles que l’OEA. Nous estimons qu’il est essentiel que l’OEA intègre la promotion d’un modèle de développement durable en tant que priorité dans son programme politique.

* **Changement climatique**

La CSA et le COSATE souhaitent faire du problème urgent, inéluctable et mondial qu’est le changement climatique une priorité. La lutte contre le changement climatique est un phénomène partagé par tous les pays du monde, mais avec des responsabilités différenciées. Il est donc primordial de procéder à un changement de paradigme impliquant une transition juste vers une économie durable.

Pour ce faire, il est nécessaire d’établir un cadre normatif qui favorise la production d’énergie diversifiée, propre et qui réponde aux demandes de nos peuples. Il est essentiel de s’assurer que les pays développés fournissent un financement à la hauteur des objectifs qu’implique la transition vers des économies moins polluantes.

* **Droits de la personne et entreprises transnationales**

Pour la CSA et le COSATE, l’obligation de garantir le respect des droits de la personne, notamment les droits syndicaux, incombe non seulement aux États mais également aux entreprises privées. Le pouvoir croissant qu’exercent les entreprises transnationales doit être régulé de manière claire et adéquate par la loi.

Le mouvement syndical des Amériques approfondira son plan d’action face aux entreprises multinationales et multilatines qui commettent des violations des droits du travail dans l’un ou l’autre des segments de leur chaîne d’approvisionnement, étant entendu que des mécanismes contraignants doivent être mis en place afin d’assurer un contrôle et suivi effectifs.

* **Violence et terrorisme**

Les Amériques doivent être un territoire de paix, où les droits de la personne et la démocratie sont considérées comme des valeurs fondamentales pour les peuples et les syndicats, qui ont un rôle prédominant à jouer au sein de la société.

Le mouvement syndical condamne toute forme de domination de la part de gouvernements autoritaires et d’autres sphères du pouvoir relevant des branches législatives ou judiciaires, la violence sous toutes ses formes, ainsi que l’ingérence et l’intervention externe de tout État ou entité transnationale dans les affaires internes d’un pays.

Nous dénonçons les formes internes de violation du principe d’autodétermination des peuples et des nations qui cohabitent au sein d’un même État national. La CSA et le COSATE condamnent l’installation de bases militaires étrangères sur des territoires nationaux et exige le retrait immédiat des bases existantes.

Nous condamnons la terreur aveugle qui ôte la vie à des personnes innocentes dans une spirale de haine et de violence qui ne donne aucun signe de diminuer et se manifeste au contraire de manière de plus en plus insensée. Récemment, la violence exhibée par le groupe appelé “état islamique”, responsable des attentats de Paris de novembre 2015, a d’ores-et-déjà frappé plusieurs pays menace de s’étendre à d’autres régions. Il est temps de voir un véritable engagement de toutes les nations, en coordination avec les Nations Unies, afin de faire face aux causes et aux conséquences de ce phénomène de manière articulée.

Nous attirons l’attention sur le risque de voir les gouvernements utiliser la lutte contre le terrorisme pour justifier la limitation des droits démocratiques, en particulier pour contenir la protestation légitime et criminaliser les leaders sociaux.

* **Protection sociale**

La CSA et le COSATE défendent un modèle de sécurité sociale intégral, solidaire, redistributif et universel, sous la responsabilité de l’État, qui équilibre la société avec des garanties de protection des travailleurs et de l’ensemble de la population.

L’État doit être garant, gestionnaire et administrateur des systèmes de sécurité sociale. Cette couverture doit être assurée par les systèmes de sécurité sociale financés par la mise en place d’un pilier public contributif avec des taxes progressives (et de nature tripartite, réunissant l’État, les employeurs et le salaire différé des travailleurs); ainsi qu’un pilier public de base, non contributif, qui garantisse le financement d’un plancher de bénéfices minimaux permettant de couvrir celles et deux qui en ont besoin, indépendamment de leur situation en termes d’emploi.

Il est indispensable de modifier les systèmes de sécurité sociale privés qui ont clairement échoué et de revenir à des systèmes publics financièrement viables.

Dans la formulation et l’application de politiques publiques et de programmes en matière de sécurité sociale, il est nécessaire de rompre avec l’omission habituelle des inégalités existant dans le monde du travail, où l’on estime de manière erronée que la normale est l’emploi masculin, formel, à long terme et à temps plein, ce qui entraîne de fait des discriminations dont sont notamment victimes les femmes ainsi que certains secteurs, vastes et hétérogènes, du monde professionnel. Il est également nécessaire de promouvoir des conditions de travail équitables pour les femmes et les hommes, en faisant en sorte que les activités productrices soient compatibles avec le droit ainsi qu’avec les obligations familiales, raison pour laquelle des politiques publiques favorisant la conciliation entre travail et famille sont indispensables.

Les institutions publiques doivent se doter de ressources permettant de mettre sur pied des mécanismes de contrôle afin de détecter l’évasion et le détournement des contributions, y compris la classification erronée des travailleurs et travailleuses qui les prive de couverture sociale, appliquer des sanctions et récupérer les ressources provisoires, en renforçant les lois nationales et les systèmes d’inspection et en lançant des actions en justice à l’encontre d’employeurs pour des délits de fraude concernant des fonds publics.

Afin d’accroître les niveaux de protection sociale, il est nécessaire d’assurer, préalablement à la prise de toute décision étatique en la matière, la participation et la consultation des travailleurs et travailleuses, ce qui passe par la création de commissions tripartites paritaires en termes de genre. Nous demandons la ratification de la C102 de l’OIT et son application effective dans les pays.

Des lieux de travail sains et sûrs, avec des conditions dignes, sont indispensables pour progresser en termes de travail décent, équitable et juste.

Nous estimons que la garantie du droit à la sécurité sociale pour tous doit être une priorité et que son contenu doit être examiné dans le cadre des travaux de l’OEA et des CIMT ainsi que par les organes d’intégration régionaux tels que la CAN, le Mercosur, l’UNASUR, le SICA et la CARICOM, parmi d’autres.

Nous demandons l’adoption d’une convention interaméricaine relative à la sécurité sociale afin de mieux protéger les travailleurs de la région.

* **Précarité et informalité**

Pour la CSA et le COSATE, l’informalité est une problématique persistante et l’un des obstacles majeurs sur le chemin du développement pour nos pays.

Les transformations qu’ont subies les structures productives et entrepreneuriales au cours des dernières décennies, les problèmes structurels – de nature économique ou sociale – de la région et l’imposition de politiques néolibérales ont entraîné une tendance vers des niveaux record d’informalité et de précarité.

L’informalité et la précarité font partie de la nouvelle gouvernance mondiale du capitalisme exercée par les corporations, qui cherchent à intensifier l’exploitation et les inégalités. Son expansion implique également un problème lié au manque de réponses politiques. L’absence de politiques nationales et internationales en la matière favorise ce phénomène à l’échelle mondiale, régionale et locale, où interviennent différents acteurs publics et privés qui contribuent à un contexte défavorable pour la création d’emplois décents.

Cette situation, qui affecte des millions d’hommes et de femmes, en particulier les jeunes travailleurs, nécessite la mise en place de politiques publiques intégrales et adaptées qui prennent en compte les particularités en matière d’emploi afin d’avancer vers une véritable inclusion sociale et de vrais emplois décents pour tous.

La précarisation émergente de la flexibilisation des modalités d’embauche appliquées dans les processus d’externalisation de la production dans les segments les plus vulnérables des chaînes d’approvisionnement favorise l’exploitation, la simulation et la fraude en matière d’emploi.

Les nouvelles modalités d’embauche utilisant des applications informatiques doivent être règlementées afin que la relation de travail, les obligations et les droits soient clairement établis.

Nous condamnons et nous combattons les normes internationales, régionales et internationales qui prônent la tertiarisation, la délocalisation et la sous-traitance, dont l’objectif est la précarisation.

Le mouvement syndical des Amériques confirme son engagement à garantir la défense des intérêts des collectifs des travailleurs en situation de précarité et d’informalité afin d’avancer concrètement dans une véritable transition vers la formalisation de l’emploi, en tenant compte des aspects spécifiques liés aux questions d’âge et de genre et en favorisant des politiques publiques inclusives pour le travail digne, ce dans le cadre du développement durable.

La CSA et le COSATE exigent que le droit des femmes et des jeunes à des conditions égales soit respecté, tout comme la protection de tous les droits de la personne et libertés fondamentales reconnus par les instruments régionaux et internationaux, y compris des rémunérations justes, la sécurité sociale et la liberté syndicale (Recommandation 204 de l’OIT).

* **Travail des enfants**

La CSA et le COSATE réitèrent leur engagement pour la prévention et l’élimination du travail des enfants, en mettant l’accent sur ses pires formes, qui représentent encore un grave fléau pour la région.

Nous réaffirmons notre engagement pour son élimination et dénonçons de manière permanente les risques auxquels sont exposés les enfants, notamment le travail domestique, la prostitution et toute forme d’exploitation des mineurs.

La CSA et le COSATE, dans le cadre de leur action à l’échelle continentale, sont actifs dans la lutte contre le travail des enfants sous toutes ses formes, à la fois dans l’économie formelle et informelle et en accordant à ses diverses causes et ramifications l’attention qu’elles méritent. Parmi leurs actions dans le domaine, il convient de mentionner : une éducation publique universelle, gratuite, obligatoire et de qualité; la lutte pour des emplois décents pour les adultes, dans l’optique d’accroître les revenus familiaux; la sensibilisation de la société civile organisée et le maintien de l’engagement de cette dernière; des campagnes pour la ratification et la mise en œuvre des Conventions 138 et 182 de l’OIT et pour pousser les employeurs à garantir le respect de ces Conventions dans toutes leurs opérations.

Nous soulignons également les avancées et échanges réalisés dans le cadre de l’initiative régionale pour l’élimination du travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes (*Iniciativa Regional América Latina y el Caribe Libre de Trabajo Infantil*), à laquelle la CSA participe activement.

* **Travailleurs migrants**

La CSA et le COSATE réaffirment le droit à la libre circulation des personnes, des travailleurs, le droit à migrer, à ne pas migrer, à rester à un endroit ou à y retourner dignement. Les migrants, qu’ils soient en situation régulière ou non, doivent pouvoir jouir des mêmes droits que les autres citoyens. La CSA exige une politique migratoire claire à l’échelle continentale.

Les États doivent traiter de la migration comme d’une question des droits de la personne et non comme un problème de sécurité nationale. La décision de migrer ne doit pas se heurter à des obstacles et les migrants ne doivent pas être pris pour cibles d’actes criminels.

L’OEA peut être un espace permettant aux pays du Nord et du Sud de trouver des mécanismes afin que les migrants puissent bénéficier de protection sociale, indépendamment de l’endroit où ils ont cotisé et du système sous lequel ils l’ont fait. D’autre thèmes liés à la question migratoire (notamment la garantie et la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, en particulier le droit à la non-discrimination, la sécurité sociale, la protection salariale, la certification des métiers, la liberté syndicale et la négociation collective) pourraient figurer dans un programme vaste destiné aux États membres et aux acteurs sociaux de la région.

La CSA et le COSATE soutiennent toutes les actions entreprises face à la féminisation de la migration dans le continent en vue de promouvoir l’exercice et le respect absolu des droits de la personne pour cette partie de la population.

**Pour conclure, nous déclarons que :**

Nous réaffirmons la valeur de la PLADA en tant que contribution des syndicats au débat sur les options ou modèles envisageables pour le développement des Amériques et nous demandons un élargissement des espaces afin d’assurer la présence d’acteurs sociaux représentatifs de la région, dans une optique qui reflète les intérêts de l’ensemble des pays.

Nous souhaitons que l’OEA, à partir de la nouvelle étape qui a été lancée, insuffle davantage de dynamisme aux thématiques de la CIMT dans un souci de coordination et d’intégration de l’ensemble des domaines de l’Organisation, afin de faire en sorte que la Déclaration et le Plan d’action qui seront adoptés à Cancún aient des effets concrets.

Nous sommes en faveur d’un resserrement des liens avec la Commission et la Cour interaméricaines des droits de l’homme ainsi qu’avec le Commissaire aux droits économiques, sociaux et culturels, en appelant l’OEA à continuer de travailler à la garantie du respect des DESC, en particulier en ce qui concerne les droits du travail et des syndicats, la liberté syndicale et la négociation collective, en tant que condition essentielle pour lutter contre les inégalités.

Nous demandons une garantie de participation du COSATE à toutes les activités, avec un engagement de l’OEA/CIMT et des gouvernements nationaux à garantir l’affectation de ressources nécessaire à la participation effective de ses membres aux conférences, entre les conférences et à toutes les activités organisées par l’OEA.

Nous demandons d’approfondir l’influence de la CIMT-RIAL, avec de meilleures possibilités d’avancer vers un programme concret concernant les droits syndicaux dans la région et dans les pays, avec la participation du COSATE. Nous demandons également la ratification et la mise en œuvre des Convention 87, 98, 135, 151, 154.

Nous faisons de notre campagne continentale sur la liberté syndicale, la négociation collective et l’auto réforme syndicale une priorité, dans le but de trouver des réponses face aux gouvernements, institutions judiciaires et autres entités institutionnelles.

Nous considérons que le respect du droit à la mobilisation et à la grève doit être une priorité.

Nous demandons d’incorporer au programme de la CIMT, en tant que priorité, les questions liées au droit à la sécurité sociale, à la protection des migrants, à la lutte contre toutes les formes de discrimination relatives à l’emploi, et aux politiques intégrées pour les femmes et les jeunes.

Nous demandons de de promouvoir la conception et la mise en œuvre de campagnes et d’actions contre la violence à l’égard des femmes.

Nous demandons d’intensifier et d’améliorer le système interaméricain des droits de la personne afin d’incorporer les questions liées aux droits des travailleurs, notamment la liberté syndicale, la négociation collective et la grève, en plus des droits économiques, sociaux et culturels.

CIDTR00074F06

Lutter contre toutes les pratiques de précarisation de l’emploi, notamment la tertiarisation, la sous-traitance, les contrats de protection de l’emploi, les coopératives de travail associé et le solidarisme.

CONSEIL SYNDICAL DE CONSULTATION TECHNIQUE DE LA CIMT-OEA (COSATE)

CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DES AMÉRIQUES (CSA)

Cancún, Quintana Roo (Mexique), le 3 décembre 2015